



# FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BILLARD

## BORDEREAU DEMANDE DE LICENCE

### VIA UNE SALLE PARTENAIRE

#### SAISON 2025/2026

 ANCIEN LICENCIÉ \* NOUVELLE LICENCE

\*Si vous avez déjà été licencié une saison antérieure

<b>Nom :</b>	<b>Prénom :</b>		
<b>Nom de naissance :</b>	<b>Genre :</b> masculin <input type="checkbox"/>	féminin <input type="checkbox"/>	
<b>Date de naissance :</b>	<b>Ville de naissance :</b>	<b>Dpt :</b>	
<b>Nationalité :</b>	<b>Pays de naissance :</b>		
<b>Personne en situation de handicap :</b> _____	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	
<b>Adresse :</b>			
<b>CP :</b>	<b>Ville :</b>		
<b>Pays :</b>	<b>Tel domicile :</b>		
<b>Tel portable :</b>	<b>Mail :</b>		
Si déjà licencié à la FFB dans une saison antérieure	Je ne souhaite pas recevoir la lettre de la Fédération <input type="checkbox"/>		
<b>Club d'appartenance :</b>			
<b>Discipline (ne cocher qu'une seule discipline) :</b>	<input type="checkbox"/> Américain	<input type="checkbox"/> Blackball	<input type="checkbox"/> Carambole <input type="checkbox"/> Snooker

### AUTO QUESTIONNAIRE MEDICAL

Conformément à la loi n°2022-296 du 2 mars 2022, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive n'est plus obligatoire.

Le licencié doit consulter l'auto-questionnaire de santé, il ne doit présenter un certificat médical que s'il répond positivement à une rubrique du questionnaire. La gestion de ce certificat est placée sous la responsabilité du gérant qui en assure la conservation et la fourniture chaque fois que nécessaire.

### AUTORISATION PARENTALE DE PRELEVEMENT POUR LES MINEURS DANS LE CADRE D'UN CONTROLE ANTI-DOPAGE

Obligatoire pour les joueurs participant à des compétitions. La gestion de cette autorisation est placée sous la responsabilité du Président du club qui en assure la conservation. Le joueur en conservera un double et il doit être en mesure de le présenter lors d'une compétition. L'absence d'autorisation parentale est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires.

### LES GARANTIES ACCORDEES AVEC VOTRE LICENCE

RESPONSABILITE CIVILE (contrat souscrit par l'intermédiaire de HELMETT auprès de la SMACL)		INDIVIDUELLE ACCIDENT*		
MONTANTS DE GARANTIE (non indexés par sinistre)		FRANCHISES		
Tous dommages confondus y compris dommages corporels ..... 15 000 000 Euros				
Pour les risques suivants, la garantie de la société ne pourra excéder :				
Dommages matériels et immatériels consécutifs ..... 15 000 000 Euros				
Dommages immatériels non consécutifs ..... 300 000 Euros				
Dont Responsabilité pour défaut de conseil ..... 800 000 Euros par année d'assurance				
Dont Gestion administrative ..... 400 000 Euros par année d'assurance				
Dont Violation du secret médical ..... 155 000 Euros par année d'assurance				
Avec les sous limitations particulières suivantes :				
Dommages subis par les biens des préposés - salariés ..... 30 000 Euros				
Faute inexcusable de l'employeur y compris faute intentionnelle ..... 10 000 000 Euros				
Responsabilité Civile Médicale ..... 8 000 000 Euros par sinistre et 15 000 000 Euros par année d'assurance				
Atteintes accidentelles à l'environnement - Pollution ..... 5 000 000 Euros				
Intoxication alimentaire ..... 5 000 000 Euros				
*Voi vestiaires ..... 10 000 Euros				
Voi par préposés ..... 50 000 Euros				
Responsabilité Civile après Travail—Après livraison ..... 5 000 000 Euros par année d'assurance				
Dommages aux biens confiés ..... 50 000 Euros				
Responsabilité Civile Occupation Temporaire des Locaux ..... 15 000 000 Euros				
Dont dégradations immobilières ..... 15 000 Euros				
Défense Pénale et Recours ..... 75 000 Euros				
		NEANT: Sauf dommages matériels entre assurés: 100 Euros		
		Seuils d'intervention : - Amiable : NEANT - Judiciaire : 300 Euros		
GARANTIES		MONTANTS		Franchise
DECES MINEUR DE MOINS DE 16 ans		20 000 € 7 000 €		Néant
INVALIDITE PERMANENTE PARTIELLE OU TOTALE		5 % à 50 % : 15 000 € 51 % à 65 % : 39 000 € 66 % ET + : 100% du capital de 60 000 €		5 %
REMBOURSEMENT DE SOINS		Frais réels dans la limite de 5 000 € Idem avec un maximum de 90 jours Forfait journalier hospitalier 450 € dans la limite de 5 000 € par sinistre 120 € par verre 200 € par monture Bris de lunettes		Néant Néant Néant Néant
FRAIS D'OBSEQUES / FRAIS FUNÉRAIRES		1 500 €		
FRAIS DE RECHERCHE, DE SECOURS ET D'EVACUATION		1 500 € par sinistre limité à 1 000 € pour les frais d'évacuation primaire sur piste de ski		Néant
FRAIS DE SEJOUR DANS UN CENTRE DE RÉ ÉDUCATION EN TRAUMATOLOGIE SPORTIVE		3 000 €		Néant
ASSISTANCE RAPATRIEMENT		Convention assistance aux personnes - Modèle 02/2015		Néant

Voir autres dispositions sur le site [www.ffbillard.com](http://www.ffbillard.com)

\*Je ne désire pas bénéficier de la garantie Individuelle Accident (au tarif de 0.42 € TTC)

#### Certificat médical (cocher la case correspondant à votre situation) :

Cas n° 1 : je réponds aux critères qui me dispensent de fournir un certificat médical pour cette saison (voir § certificat médical ci-dessus) :

Cas n° 2 : je fournis un certificat médical datant de moins d'un an :

Je soussigné M/Mme ..... ou représentant légal de M./Mme ..... certifie exacts les renseignements ci-dessus et m'engage, le cas échéant, à mettre à jour mes coordonnées sur ma fiche « licence » depuis le site [www.ffbillard.com](http://www.ffbillard.com) (accès au logiciel sur la page d'accueil « espace clubs et licenciés »), à l'aide des identifiants figurant sur ma licence. J'affirme également avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de garanties de l'assurance fédérale incluses dans la licence. Je m'engage à respecter les modalités concernant le certificat médical. J'ai pris connaissance de la politique fédérale sur la protection des données et j'en accepte les conditions.

La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif, d'arbitre et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport. A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué. J'ai compris l'objet de ce contrôle

Signature obligatoire

Date

Nom du Gérant de la salle

(du demandeur et des parents si mineur)

\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature et cachet de la salle

(obligatoires pour valider la licence)

Tarifs	
-21 ans au 01/09/2025	20 € *
+21 ans au 01/09/2025	73 € **

Licence réglée le \_\_\_\_\_ €

\*comprenant la part fédérale de 7 €  
\*\*comprenant la part fédérale de 39 €